



www.3i3s.org

3i3s
International Independent Institute
for Space & Satellite Solutions
121 Avenue des Champs Elysées - 75008 Paris – France

CHARTRE DES MEMBRES

ARTICLE 1 : Objet

L'Association est sans but lucratif. Elle a pour objet de promouvoir le secteur spatial par tous moyens et notamment :

- d'étudier, connaître et faire connaître le secteur spatial, ainsi que les enjeux y associés notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, industriel, économique, scientifique, santé, éducatif, social, culturel, transports, médias, informatique, télécommunications et plus généralement tout domaine politique y afférant ;
- de favoriser les relations et la coopération entre les différents acteurs du secteur spatial, publics et privés ;
- de développer et de partager la connaissance du secteur spatial et de ses enjeux ;
- de représenter l'ensemble de ses membres auprès d'autres instances et entreprises publiques ou privées en France et dans le monde.

A ce titre, l'Institut est un vecteur de communication à vocation internationale.

ARTICLE 2 : Les organes

L'Institut dispose d'un comité de Direction composé de 4 à 6 membres :

- un Président,
- un Secrétaire Général,
- un trésorier,
- un à trois vice-président(s).

L'Institut est doté d'un Conseil d'administration composé de 4 à 18 membres selon le nombre d'adhérents, outre le Président, membre de droit.

L'intégralité des membres forme l'Assemblée générale de l'Institut.

Tous les membres de l'Institut à jour de leurs cotisations peuvent prendre part au vote des propositions soumises à approbation.

ARTICLE 3 : Les membres et les acteurs

L'Institut se compose de membres, personnes physiques ou morales classés en plusieurs catégories.

Les membres d'honneur et les membres actifs ont été regroupés sous des noms de planètes :

- les membres de droit, ès qualité, occupant les plus hautes fonctions de l'Etat ou d'agences spatiales sous réserve de leur agrément express ;
- les membres fondateurs, signataires des statuts de l'Institut ;
- les membres SOLEIL ou membres d'honneur choisis par le Président pour leur notoriété ou des services rendus à l'Institut ;
- les membres JUPITER, spécialistes de l'Espace. Ce sont notamment des représentants d'entreprises fournisseurs de services dans le domaine spatial tels que des SSP (Satellites Services Providers), des opérateurs, des intégrateurs, des fabricants (Stations indoor et outdoor, Antennes, Satellite et Charges utiles, Segment Sol Utilisateurs, etc), des installateurs, des créateurs et fournisseurs d'applications et de logiciels ;
- les membres PLUTON responsables d'entreprises, d'organismes institutionnels, d'organisations Territoriales, Etatiques, Gouvernementales et Ministérielles, de Syndicats Professionnels, des Médias, de la Météorologie, de l'Océanographie, de la Santé, des Transports, etc. Ils s'intéressent à l'espace et aux applications qui en découlent ;
- les membres bienfaiteurs distingués par le Comité de direction pour avoir fait un don supérieur à 10 années de cotisation d'un membre titulaire ;
- les membres ECHANGES, représentants d'Organisations ou d'Institutions trouvant au sein de 3i3s l'expertise spatiale répondant à leurs besoins particuliers. Ils bénéficient des actions à caractère social ou humanitaire de 3i3s soutenues par les membres SPONSOR de l'Institut ;
- les membres SPONSOR soutenant les actions ponctuelles de l'Institut envers les membres ECHANGES. Ils font ainsi la promotion de l'Institut, des thèmes de réflexion abordés et des applications spatiales disponibles ou en cours de développement.

ARTICLE 4 : Les conditions d'adhésion

Les conditions à remplir pour devenir membre actif sont les suivantes :

- être agréé par le conseil d'administration ;
- être titulaire de ses droits civiques ;
- s'engager à respecter les règles d'éthique définies par la présente Charte ;
- adhérer aux statuts et se conformer au règlement intérieur ;
- s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est arrêté par le conseil d'administration.

ARTICLE 5 : Les règles d'Ethique - Neutralité et indépendance de l'Institut

L'Institut 3i3s est une association à but non lucratif. Elle ne fait donc pas de « business » au sens commercial et financier du terme.

L'Institut garantit la liberté d'expression des membres dans un cadre pluriel et le respect des opinions d'autrui.

L'Institut 3i3s n'intervient pas dans les relations contractuelles entre ses membres. Les échanges commerciaux éventuels entre membres ou les entreprises qu'ils peuvent représenter sont traités en dehors de l'Institut.

L'Institut observe une attitude strictement neutre vis-à-vis des entreprises ou organisations représentées par ses membres. Cette neutralité est notamment garantie par la diversité des membres de ses organes de direction.

Si l'un des adhérents porte préjudice ou tente d'influencer l'Institut ou ses organes, le Président, un des membres du comité de Direction ou du conseil d'administration, il s'expose à être exclu immédiatement de l'Institut.

ARTICLE 6 : L'optique « business to space » à caractère social et humanitaire

L'Institut 3i3s vise d'une part à construire et faire connaître une vision commune sur l'avenir et d'autre part à identifier et optimiser les solutions les plus appropriées à la demande. Dans ce cadre, il cherche à créer une communauté ouverte sur l'Espace et les applications qui en découlent. C'est le sens du terme « business » inscrit dans le logo de l'Institut. Il s'agit d'une réflexion commune bénévole visant à promouvoir le secteur spatial, objet même de l'Association.

L'institut choisit parmi ses thèmes d'action, en priorité ceux qui pourront déboucher sur des projets à caractère social ou humanitaire. Pour mieux marquer l'opinion publique sur son activité, 3i3s s'appuie sur tous les moyens modernes de communication. Dans ce cadre, le « business » de ses membres SPONSOR est d'offrir les moyens d'un projet à une organisation publique ou privée concernée par le thème.

De même, l'Institut 3i3s s'attache à fédérer ses membres JUPITER dans le but de leur donner plus de puissance pour interroger leurs fournisseurs, mettre en valeur leurs réalisations, défendre leurs intérêts communs et labelliser leurs offres à travers l'Institut.

ARTICLE 7 : Les relations entre membres

Sous l'égide de l'Institut qui identifie les thèmes, les membres JUPITER font connaître aux membres PLUTON les applications disponibles ou en cours de développement répondant à leurs besoins. Ce type de relations pilotées par 3i3s s'appelle « business », travail de communication.

Les membres s'engagent à respecter autrui et avoir une attitude enthousiaste d'ouverture, de partage et de convivialité envers les autres membres.

Charte élaborée et validée le 1^{er} novembre 2005 par le comité d'administration formé des membres fondateurs de l'Institut 3i3s